

FORTES CHALEURS

Pour plus d'informations :

- solidarites-sante.gouv.fr
- preventionbtp.fr
- inrs.fr

Quelles sont les obligations des employeurs ?

LES RISQUES LIÉS À LA CHALEUR

Le travail à la chaleur, notamment à l'extérieur, est à l'origine de risques pour la santé des salariés et d'accidents du travail.

Fatigue, crampes, nausées, maux de tête ou vertiges peuvent être les premiers signes d'un coup de chaleur, potentiellement mortel. L'exposition à une forte chaleur rend les tâches physiques plus difficiles et peut entraîner oublis, erreurs et malaises.



EXPOSITION AUX UV

- Effets à court terme : coups de soleil, éruption cutanée, pigmentation, affections des yeux...
- Effets à long terme en cas d'exposition prolongée : risque de vieillissement cutané et de cancer de la peau, maladies oculaires...

Il convient de limiter l'exposition, de porter des vêtements protecteurs, des lunettes de soleil et chapeaux à larges bords.



COUP DE CHALEUR

Le coup de chaleur peut survenir en cas d'exposition prolongée à des températures élevées, souvent associée à un effort physique modéré à intense, y compris pour des individus jeunes et en bonne santé.

Les signes d'alerte :

- Température corporelle > 39°C
- Pouls/respiration rapide
- Maux de tête
- Nausées - vomissements
- Peau sèche, rouge et chaude
- Délire - perte de connaissance

LES OBLIGATIONS DE L'EMPLOYEUR

“ L'employeur doit assurer la sécurité et protéger la santé des travailleurs. Il doit évaluer les risques liés à la chaleur, prendre des mesures de prévention appropriées et les adapter en fonction des conditions climatiques. En cas de canicule rouge, il doit réévaluer quotidiennement les risques pour les employés et arrêter le travail si nécessaire.

● J'ANTICIPE



Elaboration du DUER



Contrôle des bâtiments (stores, aérations, climatisations)



Vérifier les réserves d'eau potable (3L/j/travailleur)



Informers les salariés des moyens de prévention et des symptômes d'alerte

● J'AGIS



Aménagement des horaires de travail



Mise à disposition d'eau potable et fraîche



E.P.I compatible avec les fortes chaleurs



Sensibilisation des salariés aux situations anormales

● J'AMÉLIORE

Au fil des vagues de chaleur, j'évalue et analyse la gestion de l'événement pour identifier les points faibles et apporter des améliorations au dispositif